



INONDATION ?

Chaque année, certains citoyens de la Ville de Mont-Tremblant doivent se préparer aux risques d'inondation puisque leur maison est construite dans des zones inondables.

Les zones les plus susceptibles d'être inondées à Mont-Tremblant sont : rue Émond, chemin de la Plage-Vanier, chemin du Pont-de-Fer, chemin du Lac-Gélinas, le camping de la Diable... Advenant une crue plus importante, comme en 2002, les rues Boivin, Mercure, Rochon, etc. deviennent également à risque.

Afin d'aider ses citoyens à se préparer, la Ville de Mont-Tremblant leur demande de tout mettre en œuvre pour protéger leur famille, leurs biens et leur résidence. Car il faut savoir que la sécurité personnelle repose d'abord et avant tout sur les épaules de l'individu.

LA VILLE DE MONT-TREMBLANT SUIVRA DE PRÈS LA SITUATION AU QUOTIDIEN AU QUOTIDIEN

Dès que le niveau de la rivière du Diable présentera un signe avant-coureur d'un risque d'inondation, la Ville de Mont-Tremblant fera une lecture quotidienne du niveau de l'eau de la rivière, et ce, à trois endroits différents afin de suivre l'état de la situation.

SACS DE SABLE

La Ville offre des sacs que les riverains pourront remplir de sable afin de protéger leur maison. Ils doivent se présenter au Service des travaux publics situé au 60, chemin de Brébeuf, du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, pour obtenir les sacs et le sable et les employés se feront un plaisir de les guider. Durant la fin de semaine, les riverains peuvent téléphoner au 819-425-2723. Un préposé viendra leur donner accès.

COMMUNICATION

La Ville de Mont-Tremblant sera en contact avec la radio CIME-FM de façon à rendre les informations disponibles aux citoyens de l'état de la situation. De plus, le site Internet de la Ville sera mis à jour de façon quotidienne indiquant quel est le risque d'inondation. Nous invitons les citoyens à le consulter sous *Citoyens / Sécurité civile / Inondation*.

AVANT UNE INONDATION

Êtes-vous prêts ?

Il est reconnu que lors d'une inondation, le niveau de l'eau peut monter brusquement. D'une année à l'autre, plusieurs riverains se laissent surprendre par la crue soudaine sans avoir pris les précautions qui s'imposent.

Les premières précautions :

- Puisque les inondations se produisent soudainement, il ne faut surtout pas attendre que le niveau de la rivière soit rendu à une hauteur critique ou que les routes soient impraticables pour quitter votre maison.
- Il est essentiel de prévoir un endroit, chez un parent ou un ami, où il est possible de vous réfugier rapidement.
- Dès que les autorités municipales vous conseillent d'évacuer votre maison, il faut le faire sans tarder pour ne pas compromettre votre sécurité et celle de votre famille.

SI VOUS QUITTEZ VOTRE MAISON il est important que vous préveniez votre municipalité de vos déplacements en vous enregistrant auprès d'elle.

COMMENT VOUS ENREGISTRER

- Téléphonez au Service de la culture et des loisirs au : 819-425-8614, poste 2500 ou
- Présentez-vous au Service de la culture et des loisirs situé au 1145, rue de Saint-Jovite

POURQUOI VOUS ENREGISTRER

- Advenant une évacuation, les pompiers sauveront beaucoup de temps en sachant que vous avez déjà quitté votre domicile et que vous êtes en sécurité.
- Pour que les services de sécurité de la Ville puissent surveiller votre maison et vous joindre en cas de besoin.
- Si des proches s'inquiètent pour vous, nous pourrions les informer de votre délocalisation et les rassurer.

ÉLECTRICITÉ

S'il y a un risque imminent d'inondation, coupez complètement l'alimentation en électricité de votre demeure.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Des précautions spéciales doivent être prises pour protéger les appareils de chauffage fonctionnant à l'électricité, au gaz naturel, à l'huile ou au gaz propane, contre les dégâts. S.V.P., contactez votre FOURNISSEUR qui est en mesure de vous indiquer ce que vous devez faire. Idéalement, il ne faut pas attendre à la dernière minute pour connaître la procédure à suivre.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- Assurez-vous d'avoir une radio à piles qui fonctionne, ainsi que des piles de rechange, pour pouvoir suivre les directives diffusées par votre station de radio locale (CIME-FM 101,3).
- Attachez solidement vos bacs noir et vert, afin d'éviter que les flots les emportent.
- Enlevez les cuvettes des toilettes et bouches les tuyaux d'écoulement ainsi que le drain de plancher du sous-sol au moyen de bouchons de bois.
- Défaites le raccord des gouttières, si celui-ci est branché à l'égout de la maison.

Dans certains cas, on peut protéger les maisons à l'aide de sacs de sable.

POUR ÉVITER DES DÉGÂTS IMPORTANTS

Déménagez vos meubles et effets personnels à l'étage supérieur.

Il faut également mettre en lieu sûr les produits tels les pesticides ainsi que les solvants et autres produits chimiques, car ceux-ci, S'ILS SONT MÉLANGÉS À L'EAU, PEUVENT CONTAMINER VOTRE MAISON et sont dangereux pour votre santé et celle de votre entourage.

PRÉPAREZ UNE TROUSSE DE SURVIE (en cas d'évacuation)

Préparez une trousse de survie regroupant nourriture, eau et fournitures médicales dans un contenant facile à transporter. Outre la radio à piles et les piles de rechange, votre trousse devrait également contenir les éléments suivants :

- une lampe de poche avec piles de rechange
- des vêtements chauds, y compris des vêtements et des bottes d'extérieur imperméables
- des couvertures
- tous vos médicaments essentiels
- les articles nécessaires au soin des nourrissons
- des articles de toilette
- les pièces d'identité de chaque membre de votre ménage
- les documents personnels importants pour votre famille et vous

ÉVACUATION

- Quittez votre demeure dès que les responsables locaux (Service de sécurité incendie et Service de police) des opérations d'urgence vous avisent de le faire. Ignorer un tel avertissement pourrait compromettre la sécurité des membres de votre famille et des équipes de secours qui pourraient être appelés à vous venir en aide.
- Avant de partir, n'oubliez pas de prendre votre trousse de survie.
- Empruntez les parcours indiqués par les responsables. Ne prenez pas de raccourcis; vous pourriez vous retrouver dans un endroit sans issue ou dangereux.
- Prenez des dispositions pour vos animaux de compagnie.
- Si vous avez suffisamment de temps, laissez une note précisant le moment de votre départ et votre destination. Si possible, laissez ce message dans la boîte aux lettres.
- Évitez de conduire sur une route inondée; vous risqueriez d'être emporté par le courant. Par contre, si vous êtes pris dans un secteur inondé où l'eau monte rapidement et que votre voiture tombe en panne, abandonnez-la et voyez à votre propre sécurité et à celle de vos passagers.

